

Le Tiers-Ordre et les Jeunes

(Suite et fin.)



En principe, dans toute défense qui restreint comme dans tout ordre qui autorise, il faut voir plutôt l'esprit que la lettre. Oui, la Règle ordonne de fuir le luxe et les recherches de l'élégance, de garder la simplicité et la modestie. Voilà l'un des obstacles — pourquoi ne pas dire l'obstacle — qui détourne certaines intelligences plus frivoles que réfléchies, fait lâchement avorter de généreux projets, cause l'hésitation avant d'entraîner la défaite. Certaines jeunes filles, — certaines pieuses jeunes filles, — s'effarouchent de cette gêne, de cette entrave, à la liberté de leurs caprices, et, parce qu'elles se tiennent volontairement éloignées de la perfection, suivent la voie « entre-deux », traînent sans énergie une existence qui n'a plus de ressort, parce qu'elle a banni la générosité. Aveugles ! que l'égoïsme, la peur du sacrifice, empêche de lire, en regard de la défense, l'accommodement permis dans le cas nécessaire et légitime, Coupables, qui entendent ne se priver de rien, et ne savent pas que le luxe qui les flatte, les divertissements qui leur sourient, la vie facile qu'elles rêvent côtoient bien souvent un abîme.

Les prohibitions que prescrit le Tiers-Ordre, sont l'esprit même de l'Evangile, et ce que condamne la règle qu'elles refusent leur est en général interdit par les commandements.

Elles admettraient, c'est clair, la méthode des conciliations, des souples arrangements entre le devoir et le plaisir, l'élasticité de leur conscience trouverait le moyen de tenir à Dieu ce langage ; « Je vais me permettre ceci, et encore cela ; j'en prendrai à mon aise... Après, mon Dieu, je vous dédommagerai ; mais ces jouissances d'abord. » Comment qualifier une telle manière d'agir !